

**Programme de coopération technique « e-santé » Ministère de la
Santé-Ministère des Affaires Sociales-Agence Française du
Développement**

**Appel à initiatives pour la sélection et la qualification de projets e-
santé à échéance du 5 juin 2017**

Termes de référence

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'INTERET D'UN APPEL A INITIATIVES E-SANTE	2
2. ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE ET PRIORITES « E-SANTE »	3
3. PRESENTATION DE L'APPEL A INITIATIVES « E-SANTE »	4
A. ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'APPEL A INITIATIVES « E-SANTE ».....	4
B. ELIGIBILITE A L'APPEL A INITIATIVES « E-SANTE »	5
C. QUALIFICATIONS ET SELECTION DES INITIATIVES.....	5
D. PLANNING PREVISIONNEL DE L'APPEL A INITIATIVES	6
E. DOCUMENTS ATTENDUS	7
F. REGLES DE FINANCEMENT.....	7
4. MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES.....	8
5. ANNEXE : CADRE DE REPONSE A L'APPEL A INITIATIVES	9

1. Contexte et justification de l'intérêt d'un appel à initiatives e-santé

Un programme de coopération technique dans le domaine de la santé numérique (e-santé) a été signé entre le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Sociales et l'Agence française de développement (AFD) en Octobre 2016. Ce programme poursuit les objectifs suivants :

- 1. Renforcer les capacités de pilotage des départements ministériels** dans le développement de l'e-santé ;
- 2. Promouvoir le dialogue et les approches participatives** avec les différents acteurs du système de santé dans la conception et la mise en œuvre des projets d'e-santé ;
- 3. Faire émerger un programme d'investissements e-santé**, à conduire sur la période 2018-2020 ;
- 4. Renforcer les collaborations franco-tunisiennes en matière d'e-santé**, qu'elles soient publiques comme privées, dans un cadre de coopération structuré.

Les quatre axes d'intervention suivants ont été identifiés et validés avec les Ministère de la Santé et Ministère des Affaires Sociales :

- **AXE n°1 : Appui à la conception et à la mise en œuvre des projets prioritaires d'e-santé**
- **AXE n°2 : Développement d'une approche territoriale de l'e-santé**
- **AXE n°3 : Appui à la numérisation des services de la CNAM**
- **AXE n°4 : Animation d'une dynamique e-santé**

Les objectifs de l'axe n°2, dans lequel s'inscrit le présent appel à initiatives e-santé, sont :

- D'identifier, de recenser et de qualifier les initiatives e-santé qui favoriseront le développement de pôles de santé numérique (projet prioritaire n°5 du plan quinquennal) et à terme une organisation en Pôles Territoriaux (PT) ;
- De sélectionner les domaines prioritaires et les premiers pôles e-santé associés ;
- De définir les facteurs de succès du déploiement de ces pôles avec l'appui du comité de télémédecine et le comité de pilotage de modernisation du Système d'Informations de Santé (SIS), permettant de renforcer les capacités de pilotage des départements ministériels.

Depuis le début de sa mission, le CATEL, en collaboration avec les acteurs tunisiens et l'expertise française mobilisée, a proposé un premier panorama des acteurs et des initiatives e-santés existants, permettant d'identifier, recenser et qualifier ces acteurs et activités. Ce panorama s'est attaché volontairement aux activités visibles, c'est-à-dire facilement accessibles au travers de la littérature spécialisée, le référencement internet et au travers des grands réseaux e-santé connus. Il a été recensé plus de 43 initiatives e-santé et 48 organismes et 147 contacts impliqués dans des projets e-santé. Ce panorama a permis de dresser les constats suivants :

- (i) Géographiquement, les porteurs d'initiatives e-santé recensées sont quasi exclusivement basés à l'est du territoire national tunisien, là où la densité est déjà importante, en opposition aux régions intérieures à l'Ouest et au sud, souvent considérées comme des « déserts médicaux » ;
- (ii) Deux pôles régionaux se distinguent : Tunis et Sfax, qui sont 2 lieux proposant également des structures et événements permettant la valorisation et le soutien des initiatives e-santé et plus généralement du domaine des TIC ;
- (iii) Plusieurs démarches de promotions et d'échanges cherchent à développer la e-santé via des associations et structures tels que la Société Tunisienne de Télémedecine, Infotica ou le Technopole El Ghazala, le Centre de Recherche Numérique de Sfax, ou encore des événements tels que le Forum de la santé numérique à Hammamet ou l'Arab Mobil

Application Challenge à La Ghazala ;

- (iv) Il est constaté une multiplicité des thématiques de santé abordées : Imagerie médicale, Urgences, Médecine Générale, Santé maternelle et infantile, e-pharmacie, Prévention, Suivi des personnes âgées, télé pathologie ... ;
- (v) Parmi les acteurs de la e-santé, il est à noter enfin la forte présence d'industriels et notamment des grands groupes industriels dans les domaines des télécommunications, de l'industrie médicale et des TIC.

Ce travail a permis de contribuer à la rédaction du présent appel à initiatives, après consultation du Comité de télémédecine. L'appel est lancé par le Ministère de la Santé et soutenu par l'Agence Française de Développement avec l'appui technique du CATEL et d'Expertise France, dans le cadre du Programme de coopération technique " e-santé".

2. Enjeux de santé publique et priorités « e-santé » pour la Tunisie

Le système de santé tunisien est aujourd'hui confronté à différents défis tels **que la qualité et l'équité des soins, la sûreté et la durabilité du système sanitaire**. L'utilisation de la e-santé apparaît comme une solution pertinente, permettant de répondre aux enjeux économiques et sociétaux auxquels fait face la Tunisie actuellement. Cette nouvelle forme d'exercer la médecine doit avoir **un cadre légal, juridique, mais aussi éthique et déontologique**. La e-santé allie les professionnels de santé, les professionnels des TIC et les autorités publiques qui doivent coordonner leurs efforts pour son développement et son utilisation.

Enfin, la Tunisie en tant que pays touristique pourra également mettre à profit ces nouvelles compétences e-santé pour se repositionner au niveau régional, en tant que pôle de santé numérique et de tourisme de santé, ce qui est à même **de contribuer à la valorisation du potentiel dont le pays regorge en compétences médicales, infrastructures hôtelières et divers services**, telle que la thalassothérapie.

D'un point de vue sanitaire, le Ministère de la Santé tunisien a défini plusieurs priorités dont **la prévention, la lutte contre la dépendance et contre les maladies chroniques**. Sur le plan social, le Ministère souhaite également promouvoir toute solution permettant de **diminuer les injustices sociales** telles que les différences d'accès aux soins selon les régions ou les niveaux sociaux. Il s'agit de faciliter l'accès à des services médicaux de qualité à tous les citoyens tunisiens.

Ainsi, plusieurs priorités « e-santé » peuvent émerger et ainsi guider la sélection des projets qui sera faite à l'issue de l'appel à initiatives. Il s'agit d'appuyer tout projet qui favorise :

- La prise en charge des patients dépendants et/ou atteints de maladies chroniques ;
- Le rééquilibrage territorial dans l'accès à une médecine de qualité et à la formation notamment en minimisant les trajets depuis des régions isolées ;
- Une démarche d'innovation technologique et organisationnelle dans les domaines du diagnostic, la gestion des dossiers patients, la gouvernance du médicament, de la prévention et de la formation ;
- La coopération sanitaire et médico-sociale entre professionnels de santé ;
- Une économie financière à l'échelle d'un établissement de santé ou d'un territoire.

3. Détail du présent appel à initiatives « e-santé »

a. Enjeux et objectifs de cet appel à initiatives « e-santé »

Les TIC doivent permettre aux secteurs sanitaire et médico-social de répondre à des enjeux importants :

- L'amélioration de la qualité et l'accès aux soins dans un contexte de démographie médicale inégale sur le territoire et d'augmentation de la demande de soins ;
- La mutation des pratiques médicales et du rapport du patient à sa propre santé ;
- La rationalisation des dépenses de santé.

Par ailleurs, de nombreuses études et projets pilotes expérimentaux démontrent que la e-santé apporte une plus-value réelle à l'organisation des soins et la prise en charge du patient à l'hôpital mais également sur son lieu de vie. La rapidité d'intervention d'un spécialiste, l'évitement des déplacements ou encore le partage sécurisé des données de santé entre professionnels améliorent significativement la condition de soins apportés au patient.

L'accompagnement d'initiatives e-santé par le Ministère de la Santé est donc un enjeu crucial pour répondre à ses priorités sanitaires. Le Ministère de la Santé souhaite s'appuyer sur cet appel à initiatives afin de :

- Identifier, recenser et qualifier les initiatives e-santé qui proposent de nouveaux modèles d'organisation et de financement assurant un fonctionnement durable du dispositif ;
- Favoriser le développement et le déploiement de solutions industrielles et de nouveaux référentiels (interopérabilité, sécurité, etc.) ;
- Développer les usages e-santé et coordonner le déploiement de ces initiatives au niveau national ;
- Définir les facteurs de succès d'un projet e-santé avec l'appui du comité télémédecine et le comité de pilotage de modernisation du SIS du Ministère de la Santé.

La mise en œuvre de la e-santé doit toutefois faire face à de nombreux freins organisationnels, financiers, techniques, etc. Ces projets reposent souvent sur la forte implication de quelques professionnels de santé qui sont confrontés à des obstacles tels que :

- Des difficultés organisationnelles liées à la nécessaire collaboration d'acteurs aux compétences variées (médicales, techniques, administratives, ...) ;
- Un faible encadrement juridique et réglementaire de ces nouvelles pratiques (responsabilité médicale, partage et hébergement des données de santé, ...) ;
- Des incertitudes financières liées au manque de modèles économiques pérennes (financement des actes, des matériels, de maintenance, de l'accompagnement au changement et de la formation, ...) ;
- Des questions fonctionnelles et techniques encore insuffisamment maîtrisées mais indispensables au développement des échanges.

Le présent appel à initiatives « e-santé » vise à sélectionner des démarches innovantes à forte valeur ajoutée, dans un cadre cohérent et maîtrisé réunissant les facteurs clés de réussite permettant d'en garantir autant que possible les résultats et la pérennité, dans une optique de diffusion et de généralisation.

b. Eligibilité à l'appel à initiatives « e-santé »

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la e-santé se définit comme « les services du numérique au service du bien-être de la personne » c'est-à-dire comme l'application des technologies de l'information et de la communication au domaine de la santé et du bien-être.

Ainsi les initiatives éligibles à cet appel à initiatives doivent s'insérer dans le champ de cette description mais également permettre de répondre aux enjeux de santé publique et les priorités « e-santé » tunisiens cités précédemment (cf. partie 2. Enjeux de santé publics et priorités « e-santé »).

Le porteur du projet devra être **public**. Les partenariats avec le privé sont possibles, en tenant compte des compétences mutualisables et des habitudes de recours aux soins de proximité au sein du territoire, afin que les initiatives retenues permettent d'apporter un service de santé de qualité et équitable pour tous les citoyens. Le projet pourra associer toute ou partie des acteurs suivants :

- Les professionnels de santé, les patients et représentants de patients ;
- Les acteurs institutionnels régionaux (Directions Régionales de Santé, etc.) ;
- Les prestataires techniques, responsable de la maîtrise d'œuvre ;
- Les organismes académiques et établissements de recherche ;
- Les autres professionnels impliqués dans le parcours de soins : secrétaires médicales, responsables des admissions dans les établissements de santé, personnels techniques,....

Le rôle et l'implication prévus de chaque type d'acteurs devront être clairement définis dans le dossier de candidature présenté par le porteur.

c. Qualifications et sélection des initiatives

Chaque candidat à l'appel à initiatives devra présenter un dossier de candidature permettant de présenter d'une part son organisme, ses partenaires et les rôles précis de chacun d'entre eux, et d'autre part son initiative selon le cadre de réponse proposé en annexe 1 structuré comme suit :

- Aspects sanitaires et médico-sociaux :
 - Thématique, champs d'application, publics et régions cibles, service médical rendu, valeur ajoutée, nombre de bénéficiaires potentiels, ... ;
- Aspects organisationnels et de gouvernance :
 - Stade d'avancement, ressources humaines impliquées, gouvernance proposée/mise en place, date de lancement de l'initiative si déjà mise en œuvre, protocole organisationnel, planning de développement/déploiement prévisionnel, ... ;
- Aspects techniques et technologiques :
 - Solution technologique choisie, adéquation de la solution et du protocole organisationnel, niveau de maturité de la solution, ... ;
- Aspects économiques et financiers :
 - Budget prévisionnel du projet, coûts de développement/déploiement et de

fonctionnement du projet, modèle économique envisagé, ... ;

- Evaluation :
 - Méthodologie et indicateurs d'évaluation.

Les initiatives seront évaluées non seulement sur le bénéfice médical qu'elles apportent mais également sur :

- (i) Leur capacité d'interopérabilité (avec l'environnement technique régional et national, notamment Système d'Information Médico-Economique du Centre Informatique du Ministère de la Santé et autres solutions associées [DMI (Dossier Médical Informatisé), DJINM (Distribution Journalière Individuelle et Nominative des Médicaments, ...), etc.];
- (ii) leur degré de conformité avec les règles de sécurité des systèmes d'information ;
- (iii) Leur dimension organisationnelle au niveau de la mise en place de la gouvernance organisationnelle, juridique, éthique et médicale, et de la proposition d'un modèle économique ;
- (iv) Leur capacité de conduite du changement et de déploiement passant par la prise en compte de l'adhésion des acteurs, l'accompagnement spécifique des professionnels, un plan de formation et de communication,

Le comité de sélection sera composé du Ministère de la Santé après consultation du Comité de Télémédecine. L'Agence Française de Développement aura un rôle d'observateur lors de cette sélection.

Ce comité étudiera chaque dossier et sera chargé de la sélection finale suite à l'analyse et l'évaluation qui seront conduites avec l'appui technique du CATEL, opérateur du programme, et d'éventuelles expertises complémentaires.

Au besoin des précisions complémentaires sur chacune des initiatives pourront être demandées.

Suite à cette sélection et à la validation du plan d'actions et d'investissement global correspondant pour les initiatives retenues, un accompagnement de chacun des porteurs d'initiatives retenues sera effectué sous forme d'audit pour conventionnement avec le Ministère de la Santé tunisien sous la forme d'un contrat annuel d'objectifs et de moyens.

d. Planning prévisionnel de l'appel à initiatives

La durée maximale d'une initiative sera de 3 ans. Le planning prévisionnel est le suivant :

- 5 juin 2017 : Clôture des remises de dossiers de candidature ;
- Du 5 juin au 10 juillet 2017 : Analyse et évaluation des dossiers ;
- 10 juillet 2017 : Validation de la sélection des initiatives e-santé et communication sur les lauréats ;
- 15 septembre 2017 : Validation du plan d'investissement pour les initiatives retenues ;
- Janvier à mars 2018 : Accompagnement des porteurs d'initiatives retenues pour conventionnement avec le Ministère de la Santé ;
- Avril 2018 à Avril 2020 : Mise en œuvre des initiatives ;
- Au plus tard Avril 2020 : Fin et Bilan par initiative et au global dans une optique de diffusion et généralisation.

Pour chacune des initiatives, il sera demandé à minima :

- Un point d'étape à mi-parcours (ou chaque année pour les projets pluri annuels) ;
- Un bilan final.

Selon la complexité et la durée de l'initiative, il pourra être demandé la tenue de réunions d'avancement mensuelles à trimestrielles, afin de permettre le suivi et la bonne conduite de cette dernière.

e. Documents attendus

Lors de la candidature :

Le porteur devra transmettre le dossier de candidature (disponible en annexe) dûment complété (présentation des acteurs et de leur rôle, description du projet en lui-même, objectifs et plus-values envisagés, ...) comprenant en pièce jointe un planning prévisionnel, le budget détaillé sur l'ensemble de la durée du projet et la méthodologie d'évaluation (objectifs, indicateurs, méthode de suivi, ...). Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et sera de fait rejeté.

Pendant la mise en œuvre :

Des rapports d'avancement mensuels à trimestriels (selon la complexité et la durée de l'initiative) pourront être demandés par le Ministère de la Santé. Ils doivent permettre le bon suivi et la bonne compréhension de l'avancement de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet (résumé des actions réalisées sur la période, planning et budget mis à jour, avancement du développement et du déploiement, indicateurs d'évaluation, ...).

Selon la gouvernance choisie pour les projets sélectionnés, des réunions d'avancement (mensuelles à trimestrielles voire annuelles) pour présenter ces rapports devront être positionnées dans le planning prévisionnel.

Un rapport à mi-parcours (ou chaque année pour les projets pluriannuels) présentant les actions réalisées et l'avancement de l'initiative sera demandé.

Enfin, un rapport final présentant le bilan et l'évaluation de l'initiative sera demandé en fin de projet.

f. Règles de financement

La participation financière du Ministère de la Santé pourrait s'élever jusqu'à 80 % de la part éligible du montant total du projet (sous réserve de validation du plan d'actions et d'investissement objet du présent programme à échéance de fin décembre 2017).

Sont éligibles sur la durée du projet, les coûts d'investissement et de fonctionnement relatifs à la maîtrise d'ouvrage (MOA) – porteur(s) du projet, à la maîtrise d'œuvre (MOE), à une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA), utilisés exclusivement aux fins du projet, dans sa phase de préparation et de mise en œuvre, avec prise en compte des éventuelles actions transversales nécessaires de pilotage, de communication, d'évaluation et/ou de frais de mission.

Ne sont pas éligibles les coûts d'investissement et de fonctionnement récurrents non utilisés exclusivement aux fins du projet tels que les frais de personnel mobilisés déjà salariés par la MOA, des frais de matériels et/ou de logiciels déjà acquis, Ces coûts devront par contre être valorisés en autofinancement à hauteur de 20% minimum du montant total du projet.

La participation du Ministère de la Santé au financement fera l'objet d'une convention par initiative.

4. Modalités et date limite de soumission des candidatures

Les candidats devront soumettre un dossier de candidature composé obligatoirement des éléments suivants :

- Dossier de candidature (questionnaire) complété incluant la méthodologie d'évaluation (objectifs, indicateurs, méthode de suivi, ...) selon le cadre de l'annexe 1,
- Planning prévisionnel,
- Budget prévisionnel détaillé sur l'ensemble de la durée du projet.

La clôture de la transmission des candidatures est fixée au **lundi 5 juin 2017 à midi**.

Elle devra se faire, comme toute demande d'information complémentaire à ces TDR, par e-mail avec accusé de réception à l'attention du Ministère de la Santé tunisien : **validationdiffusion@rns.tn**

en précisant en Objet : Candidature pour l'appel à Initiatives e-santé

5. Annexe : Cadre de réponse à l'Appel à Initiatives

Cf. Fichier joint « AFD_MS_Tunisie-CATEL-Axe 2-Cadre de réponse.xlsx » comprenant le cadre de réponse et le modèle de budget prévisionnel